

BPA TRAVAUX DE CONDUITE ET ENTRETIEN DES ENGINS AGRICOLES (NIVEAU 5) Spécialité : CONDUITE ET ENTRETIEN DES ENGINS DE LA PRODUCTION AGRICOLE



OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des ouvriers qualifiés en conduite et entretien des agroéquipements pour conduire et entretenir les matériels et installations utilisés pour la production et la manutention des produits agricoles, animaux et végétaux, leur stockage, leur conditionnement, leur première transformation, l'entretien du paysage et la protection de l'environnement.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription :

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans.
Titulaire d'un CAPA ou sortant d'une 3^{ème} générale.
16 ans ou 15 ans si sortant de 3^{ème}.

> Organisation de la formation :

1050 heures de formation en centre soit **30 semaines** de **35 heures** sur 2 ans.
32 semaines en entreprise/an.
5 semaines de congés payés/an.

> Délivrance du diplôme :

100 % en contrôle continu. Validation par Unités Capitalisables (UC).

> Capacités liées à l'emploi :

- Ponctualité, assiduité.
- Résistance physique.
- Adresse manuelle, sens de l'observation, souci de la sécurité et du respect des normes destinées à protéger l'homme et l'environnement.

> Compétences liées à l'emploi :

Etre capable de :

- **Choisir** son matériel, le **régler**, le **conduire** et l'**entretenir** en autonomie.
- **Comprendre** le fonctionnement de son matériel et s'adapter à son évolution technologique.
- **Adapter** l'utilisation de son matériel aux conditions de travail.
- **Assurer l'entretien et la maintenance** de premier niveau dans le respect des règles de sécurité.
- **Connaître et respecter** le code de la route.
- Les activités sont variées en fonction de l'entreprise, l'ouvrier qualifié peut être amené à effectuer des tâches autres que la conduite et l'entretien (activités liées à l'élevage, à l'entretien des bâtiments,...).

> Durée du temps de travail :

La durée légale est de 35 heures hebdomadaires.

> Débouchés :

Employés qualifiés en exploitations agricoles, en entreprises de travaux agricoles en CUMA et entreprises de travaux publics.

> Poursuite d'études :

Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel de niveau 4 (option Agroéquipements) ou vers un Bac Professionnel niveau 4 (option Agroéquipements) ou vers un Certificat de Spécialisation.



LES ATOUTS DE LA FORMATION :

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage
- la signature d'un contrat de travail
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*)
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Des aides versées par le Conseil Régional de Picardie :

- une aide financière à l'achat du 1^{er} équipement
- le remboursement forfaitaire des frais de déplacement entre l'UFA et le domicile (*sous condition*)
- une aide à l'hébergement et à la restauration

Des moyens d'accompagnement :

- CIME Cellule Insertion Médiation Ecoute
- soutien Pédagogique Personnalisé

Pour le maître d'apprentissage : (*ayant son siège en Picardie*)

- exonération des cotisations patronales (*totale ou partielle selon le nombre de salariés*)
- crédit d'impôt de 1600 €/an et par apprenti (*entreprises privées*)
- indemnité compensatrice de 1000 € par année de cycle de formation

Le partenariat :

- CIO, Mission locale, Pôle Emploi
- MSA, Inspection des lois sociales.
- entreprises agricoles, CUMA, ETA, Entreprises de travaux publics.

> La formation est composée de 10 unités capitalisables (UC) :

3 UC générales (UCG) communes à toutes les options du BPA :

- UCG1 Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UCG2 Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UCG3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

2 UC d'option (UCO) spécifiques à l'option :

- UCO 1 Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture.
- UCO 2 Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements.

3 UC de spécialité (UCS) :

- UCS 1 Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur.
- UCS 2 Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture.
- UCS 3 Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.

2 UCARE :

- UCARE 1 Entretien des matériels et équipements d'espaces verts utilisés en agriculture*.
- UCARE 2 Mettre en œuvre les techniques de travail des matériaux ferreux*.

*Dans le respect des normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement.



U.F.A. de la Baie de Somme

21 Rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 – Fax 03.22.24.42.40

cfppa.abbville@educagri.fr – www.lycee-baie-de-somme.fr



Etablissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles
de la Baie de Somme